

Saint-Brieuc, Etat d'urgence et manifs : la LDH ne manque pas d'air !

écrit par Beatrice Bontemps | 1 février 2016



Breizh-Info qui relate les motifs aberrants avancés par le Préfet Pierre Lambert pour justifier l'interdiction de manifester à Saint-Brieuc le 6 février note aussi que c'est la LDH qui a demandé cette interdiction.

<http://www.breizh-info.com/2016/02/01/manifestation-de-pegida-saint-brieuc-prefet/>

La même section LDH qui pleure toutes les larmes de son corps en hurlant "Urgent de sortir de l'état d'urgence !" (

<http://www.ldh-france.org/section/loudeac/2016/01/29/urgent-de-sortir-de-letat-durgence/> et, au niveau national <http://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/doit-on-sortir-de-l-etat-d-urgence-746130.html>)

se félicite en ces termes de la décision du Préfet :

La section briochine de la Ligue des droits de l'Homme avait demandé cette interdiction. Il était en effet impensable que, dans une période d'état d'urgence, une telle manifestation, dont il est notoire qu'elle comporte des risques énormes pour l'ordre public, puisse être autorisée.

D'autres de ce type l'ont pourtant été : celle organisée par le mouvement raciste

adsav à Pontivy, le 14 novembre 2015, lendemain des attentats de Paris et Saint-Denis, l'état d'urgence étant déjà en vigueur. Personne n'avait compris qu'elle avait pu être autorisée. Et le danger qu'elle représentait a été vérifié, puisque un homme avait été passé à tabac par des manifestants.

La manifestation interdite était organisée au niveau européen, notamment par le mouvement fasciste allemand pegida. A Saint-Brieuc, l'association « Résistance républicaine », sorte de filiale de « riposte laïque », dirigée par Christine Fasin (sic), condamnée pour incitation à la haine contre les musulmans dans un article publié sur le site « boulevard Voltaire ». Le relais briochin de cette officine n'est autre que Mickaël Bussart, qui a été candidat front nationale (sic) aux dernières élections municipales à Saint-Brieuc et cantonales à Plaintel.

(Voir le communiqué ici : <http://www.ldh-france.org/section/loudeac/2016/01/30/le-prefet-interdit-la-manifestation-raciste-et-xenophobe-du-6-fevrier-a-saint-brieuc/>)

La section briochine de la LDH ne trouve en revanche rien d'anormal à ce que l'état d'urgence autorise à travers toutes la France des manifestations quasi quotidiennes de clandestins encadrés par des groupuscules ultra-violents d'extrême-gauche ; elle ne s'insurge pas contre la violation du domicile de [Gaël](#) et Kevin par des hordes de manifestants pacifiques, ...

Combien de subventions pour ces miliciens, gardiens de la pensée officielle ?

[Cliquez ici pour recevoir la lettre d'information de Résistance républicaine tous les matins](#)

Note de Christine Tasin

La LDH dépose un recours en Conseil d'Etat contre l'Etat d'Urgence, s'oppose à la déchéance de nationalité des terroristes mais ne voit aucun souci à utiliser le même Etat d'urgence qu'elle conchie contre de simples patriotes ne faisait pas de mal à une mouche. Incroyable mais vrai.

LDH FÉDÉRATION CÔTES-D'ARMOR

Centre Social
5 bis rue Gambetta
22 100 Dinan
Tél : 02.56.38.16.96

SECTION CENTRE BRETAGNE-LOUDÉAC

c/o Mairie de Plémet
3, rue des Etangs
22 210 Plémet
Tél : 02 96 25 62 91

SECTION SAINT-BRIEUC

52 rue des hauts chemins
22360 Langueux
Portable : 06 30 46 40 69
Tél : 02 96 52 41 05

[EMAIL](#)

[@LDH_Fr](#)